

Pâte kraft blanchie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)



1. Identification

NOM COMMERCIAL :	Pâte kraft blanchie (cellulose)
SYNONYMES :	Pâte en flocons, pâte kraft blanchie de résineux du Nord (NBSK), pâte kraft blanchie de feuillus du Nord (NBHK), pâte kraft blanchie de résineux du Sud (SBSK), pâte kraft blanchie de feuillus du Sud (SBHK)
DÉNOMINATION CHIMIQUE :	Cellulose (pâte)
USAGES RECOMMANDÉS :	Papiers-mouchoirs, essuie-tout, filtres en papier, couches jetables, produits d'hygiène féminine, papiers
Fabricants :	Resolute FP US Inc.
Adresse :	PO Box 6 Calhoun, Tennessee 37309 USA
Personne-ressource en cas d'urgence :	Appeler CHEMTREC Aux États-Unis et au Canada : 1 800 424-9300 ou +1 703 527-3887

Personne-ressource pour de l'information sur le produit : 514-394-3684

2. Identification des dangers

Classification (classe et catégorie de danger) :

Aux termes du règlement américain US 29 CFR 1910.1200, ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais il peut devenir dangereux à la suite d'activités en aval (par ex., broyage, sablage, pulvérisation) qui réduisent la taille des particules. Ces dangers éventuels causés par les activités en aval sont décrits ci-dessous.

Classification du produit ¹	Mention(s) de danger	Mention d'avertissement	Pictogramme
Poussières combustibles (danger défini par l'OSHA)	S'il est réduit en petites particules au cours d'une autre transformation ou manipulation ou par d'autres moyens, il peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air	Avertissement	Aucun

¹⁾ Aux termes de la *Loi sur les produits dangereux* canadienne (Loi), en ce qui concerne la classification des poussières combustibles, la Loi viserait seulement les produits vendus sous forme de poussières et non les produits qui sont sous forme solide au moment de la vente ou de l'importation et qui pourraient produire des poussières lorsqu'ils sont utilisés dans un lieu de travail.

Conseil(s) de prudence :

Conseils concernant la prévention : Il faut prendre des précautions au moment de la transformation, de l'expédition, de la manipulation et de l'utilisation de ce produit, en particulier s'il est à l'état sec et qu'il produit des poussières.

Conseils concernant l'intervention : Sans objet

Conseils concernant le stockage : Voir l'article 7 de la FDS

3. Composition/information sur les ingrédients

Ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais il peut devenir dangereux à la suite d'activités en aval (par ex., broyage, sablage, pulvérisation) qui réduisent la taille des particules.

Ingrédient (dénomination chimique)	Numéro CAS	Poids %
Pâte de cellulose (C ₆ H ₁₀ O ₅) _n	65996-61-4	85-100
Eau	7732-18-5	Reste

4. Premiers Soins

Premiers soins en cas d'inhalation : Des concentrations excessives de poussières peuvent provoquer des dépôts ou des obstructions déplaisantes des voies nasales. Allez dans un endroit où il y a de l'air frais. Demandez de l'aide médicale en cas d'irritation persistante, de toux intense ou de difficulté respiratoire.

Premiers soins en cas de contact avec la peau : Sans objet pour le produit sous sa forme achetée.

Premiers soins en cas de contact avec les yeux : La poussière peut causer une irritation mécanique des yeux et provoquer des rougeurs ou des larmoiements. Traitez la poussière dans l'œil comme un corps étranger. Rincez à l'eau pour retirer les particules de poussière. Demandez de l'aide médicale si l'irritation persiste.

Premiers soins en cas d'ingestion : Sans objet dans des conditions d'utilisation normales.

Symptômes et effets les plus importants

Aigus : Les poussières de cellulose peuvent causer une irritation des yeux et une obstruction des voies nasales.

Différés : Sans objet dans des conditions d'utilisation normales.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs et restrictions : Eau ou autres agents extincteurs appropriés pour lutter contre les incendies environnants.

Dangers spécifiques, produits de combustion attendus : Les produits de combustion comprennent le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et des particules fines sous forme de fumée.

Température d'inflammation spontanée : 450°F (232°C).

Équipements de protection spéciaux/procédures spéciales pour les pompiers : Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome approuvé et des vêtements de protection appropriés.

Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels : Le traitement de la pâte (par ex., le défilage) peut entraîner la libération de fibres cellulosiques. Il est très peu probable que la pâte en vrac, tels qu'elle est fournie et expédiée, dégage suffisamment de poussières de papier pour constituer un risque d'explosion de poussières combustibles. Selon la concentration dans l'air, la teneur en humidité, le diamètre des particules, la surface et l'exposition à une source d'inflammation, les poussières de cellulose en suspension dans l'air peuvent s'enflammer et brûler avec une force explosive dans une zone confinée. Les poussières de cellulose peuvent également déflagrer (combustion sans détonation comme une explosion supersonique) si elles s'enflamment dans une zone ouverte ou mal confinée. Explosibilité des poussières de cellulose : (*K_{st} sec = >200 et < 300 bar m/s). Il faut prendre des précautions au moment de la transformation, de l'expédition, de la manipulation et de l'utilisation de ce produit, en particulier s'il est à l'état sec et qu'il produit des poussières. Consultez les normes 654 et 69 de la NFPA et le manuel de protection contre l'incendie de la NFPA.

*K_{st}, soit le taux maximal de montée en pression, est utilisé pour calculer la valeur de l'indice K_{st}; un indice internationalement reconnu utilisé pour classer l'explosibilité des poussières.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Éliminez toujours les déchets conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utilisez un balai ou un aspirateur pour récupérer et éliminer la poussière. Évitez de produire des poussières dans la mesure du possible. Veillez au bon entretien des lieux pour éviter l'accumulation de poussières de cellulose sur des surfaces exposées. Utilisez un masque respiratoire filtrant (« masque anti-poussières ») et des lunettes de protection approuvés lorsque la ventilation s'avère impossible et que les limites d'exposition risquent d'être dépassées ou pour assurer davantage de confort.

Autres précautions : Minimisez les purges d'air comprimé ou autres pratiques qui génèrent des concentrations élevées de poussières.

Précautions environnementales : Voir les exigences locales.

Méthodes et matériaux pour le confinement/nettoyage des déversements (procédures, méthodes, matériaux) : Sans objet.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Minimisez la production et l'accumulation de poussières. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Veillez au bon entretien des lieux pour éviter l'accumulation de poussières de cellulose sèches sur des surfaces exposées. Les poussières de cellulose peuvent présenter un danger d'inflammation.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités) : Sans objet.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais il peut devenir dangereux à la suite d'activités en aval (par ex., broyage, sablage, pulvérisation) qui réduisent la taille des particules.

Ingrédient	Numéro CAS	Fraction de poussières	ACGIH VLE-MPT	NIOSH LER- MPT	OSHA LEA-MPT
Cellulose (C ₆ H ₁₀ O ₅) _n	9004-34-6 Cellulose, microcristalline	Poussières totales	10 mg/m ³	10 mg/m ³	15 mg/m ³
		Fraction respirable	--	5 mg/m ³	5 mg/m ³

Abréviations :

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygiene

NIOSH : National Institute of Occupational Health and Safety

OSHA : Occupational Safety and Health Administration, 29 CFR 1910.1000 Table Z-1

MPT : Moyennes pondérées dans le temps fondées sur des expositions de 8 h/jour ou 10 h/jour, 40 h/semaine

VLE : Valeur limite d'exposition

LER : Limite d'exposition recommandée

LEA : Limite d'exposition admissible

Contrôles de l'exposition

Mesures/contrôles d'ingénierie :

Ventilation :

ASPIRATION À LA SOURCE – Installez l'aspiration à la source au besoin pour respecter les limites d'exposition. La ventilation pour limiter la quantité de poussières devrait être envisagée en présence de concentrations éventuellement explosives et de sources d'inflammation. La conception et le fonctionnement de tout système d'aspiration devraient tenir compte de la possibilité de concentrations explosives de poussières de cellulose dans le système. Voir la rubrique « SPÉCIALE » ci-dessous.

MÉCANIQUE (GÉNÉRALITÉS) – Installez une ventilation générale dans les locaux de transformation et de stockage pour respecter les limites d'exposition.

SPÉCIALE – Faites en sorte que la ventilation d'aspiration et les systèmes de transport des matières utilisés aux fins de la manipulation de ce produit soient munis d'évents anti-explosion ou d'un système de suppression conçus et utilisés conformément aux normes applicables lorsque les conditions de fonctionnement justifient leur utilisation.

Équipement de protection individuelle :

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES – Utilisez un masque respiratoire filtrant (« masque anti-poussières ») testé et approuvé conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que la norme NIOSH (États-Unis), lorsque la ventilation s'avère impossible et que les limites d'exposition risquent d'être dépassées ou pour assurer davantage de confort ou soulager les symptômes en cas de défibrage de la pâte. Assurez la protection des voies respiratoires conformément aux exigences réglementaires applicables semblables à la norme de protection respiratoire 29CFR 1910.134 de l'OSHA après avoir déterminé le risque d'exposition possible.

PROTECTION DES YEUX – Sans objet pour le produit sous sa forme achetée. Cependant, il est recommandé de porter des lunettes de protection si le produit est utilisé de manière à produire des niveaux élevés de poussières.

GANTS PROTECTEURS – Généralement non requis. Cependant, il est recommandé de porter des gants en tissu, en toile ou en cuir pour minimiser l'irritation mécanique causée par la manutention du produit.

AUTRE VÊTEMENT OU ÉQUIPEMENT DE PROTECTION – Sans objet pour le produit sous sa forme achetée. Il peut être souhaitable de porter des vêtements d'extérieur dans des endroits extrêmement poussiéreux.

PRATIQUES DE TRAVAIL /D'HYGIÈNE – Suivez de bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien. Nettoyez les endroits où les poussières de cellulose se déposent afin d'éviter une accumulation excessive de ce matériau combustible. Minimisez les purges d'air comprimé ou autres pratiques qui génèrent des concentrations élevées de poussières en suspension.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence/forme : Feuilles, rouleaux ou balles de papier

Couleur : Blanc

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Non disponible

Solubilité dans l'eau : Insoluble

pH: Sans objet

Point de fusion/congélation : Sans objet

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : Non disponible

Limites supérieures et inférieures

d'inflammabilité/d'explosibilité : Non disponible

% de vapeurs volatiles par volume à 21°C/70°F : Sans objet

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible

Inflammabilité (gaz/solide) : Non disponible

Température d'auto-inflammation : 450°F (232°C)

Température de décomposition : Non disponible

Tension de vapeur (mm Hg) : Sans objet

Densité de vapeur (air = 1): Sans objet

Taux d'évaporation (BuAc=1) : Sans objet

Viscosité : Non disponible

Gravité spécifique/masse volumique apparente : Sans objet

Densité relative : Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Sans objet

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sans objet

Incompatibilité (matériaux à éviter) : Évitez les flammes nues, les étincelles et autres sources d'inflammation.

Décomposition dangereuse ou sous-produits dangereux : Les produits de combustion comprennent le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et des particules fines sous forme de fumée.

Sensibilité à la décharge statique : Sans objet

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition : Contact avec les yeux et inhalation

Signes et symptômes d'exposition :

Dangers aigus pour la santé : Sans objet pour le produit sous sa forme achetée. Les poussières peuvent être un irritant mécanique pour les yeux.

Dangers chroniques pour la santé : Il n'a pas été démontré que les poussières de cellulose (pâte) produisent des maladies ou des effets toxiques importants lorsque les limites d'exposition sont respectées. La cellulose est peu soluble et a un faible niveau de toxicité.

Cancérogénicité : Sans objet

Données de toxicité : Cellulose : CL₅₀ (rats, inhalation) = 5 800 mg/m³ /4 heures.

Corrosion/irritation de la peau : Données non disponibles.

Lésions/irritations oculaires graves : Données non disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Données non disponibles.

Danger d'aspiration : Données non disponibles.

Effets sur la reproduction : Données non disponibles.

Effets tératogéniques : Données non disponibles.

Effets mutagènes : Données non disponibles.

Organes cibles : Yeux et système respiratoire.

12. Données écologiques*

Le contenu du présent article n'est pas obligatoire en vertu du règlement américain intitulé United States Regulations 29 CFR 1910.1200 – Hazard Communication Standard (HCS) et du Règlement sur les produits dangereux (Canada) (RPD), car il ne relève pas de leur champ d'application.

13. Données sur l'élimination*

Le contenu du présent article n'est pas obligatoire en vertu du règlement américain intitulé United States Regulations 29 CFR 1910.1200 – Hazard Communication Standard (HCS) et du Règlement sur les produits dangereux (Canada) (RPD), car il ne relève pas de leur champ d'application.

14. Informations relatives au transport*

Le contenu du présent article n'est pas obligatoire en vertu du règlement américain intitulé United States Regulations 29 CFR 1910.1200 – Hazard Communication Standard (HCS) et du Règlement sur les produits dangereux (Canada) (RPD), car il ne relève pas de leur champ d'application.

15. Informations sur la réglementation*

Le contenu du présent article n'est pas obligatoire en vertu du règlement américain intitulé United States Regulations 29 CFR 1910.1200 – Hazard Communication Standard (HCS) et du Règlement sur les produits dangereux (Canada) (RPD), car il ne relève pas de leur champ d'application.

16. Autres informations

Préparé en date du : 01/06/2015

Révisé en date du : 15/07/2015

Préparé par : Produits forestiers Résolu, siège social

Déni de responsabilité :

L'information et les données qui figurent dans les présentes ont été compilées auprès de sources externes qui sont jugées fiables. Produits forestiers Résolu présente l'information qui figure dans les présentes de bonne foi, mais ne fait aucune déclaration quant à son exhaustivité ou son exactitude. Le présent document ne vise qu'à servir de guide pour la manutention prudente de la matière par une personne adéquatement formée qui utilise ce produit. Les personnes qui reçoivent l'information doivent exercer leur jugement en toute indépendance afin de juger de son caractère adéquat à des fins particulières. Produits forestiers Résolu ne fait aucune déclaration ni ne donne de garantie, explicite ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, des garanties relatives à la qualité marchande ou à l'adaptation à une fin particulière eu égard à l'information présentée dans les présentes ou au produit auquel l'information se rapporte. Par conséquent, Produits forestiers Résolu ne sera pas tenue responsable des réclamations découlant du fait qu'une partie a utilisé l'information et les données contenues dans les présentes ou s'y est fixée.

Étiquette

PÂTE KRAFT BLANCHIE**IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

Pâte kraft blanchie (cellulose)

FABRICANTS

Resolute FP US Inc
PO Box 6
Calhoun, Tennessee
37309 USA

PERSONNE-RESSOURCE EN CAS D'URGENCE

CHEMTREC
Aux États-Unis et au Canada : 1 800 424-9300 ou 1 703 527-3887

MENTION DE DANGER

Aux termes du règlement américain US 29 CFR 1910.1200, ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais il peut devenir dangereux à la suite d'activités en aval. S'il est réduit en petites particules au cours d'une autre transformation ou manipulation ou par d'autres moyens, il peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

CONSEILS DE PRUDENCE

Il faut prendre des précautions au moment de la transformation, de l'expédition, de la manipulation et de l'utilisation de ce produit, en particulier s'il est à l'état sec et qu'il produit des poussières.

Minimisez la production et l'accumulation de poussières. Veillez au bon entretien des lieux pour éviter l'accumulation de poussières de cellulose sèches sur des surfaces exposées. Les poussières de cellulose peuvent présenter un danger d'inflammation.

PICTOGRAMMES DE DANGER

Aucun

MENTION D'AVERTISSEMENT

Avertissement

Version d'étiquette : 2015